

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 juin 2021

Étaient présent-e-s :

ELIE Céline, BAAS Isabelle, PLASSON Fabien, DUMAS Patricia, PERRIN Nans, BUSCA Gilles, MARTIN Christophe, TREMOULHEAC Estelle, ROBIN Christine, VAGNON Alexandre, THIOILLIERE Paul, MARTIN Yvan, GRANJON Agnès.

Nadège Rivoire donne procuration à Céline Élie
Étienne Careil donne procuration à Alexandre Vagnon

Alexandre Vagnon est nommé secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

I - Décision modificative liée au montant de l'emprunt

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres d'investissement mouvementés par la DM	273 500,00 €	-190 615,00 €	190 615,00 €	273 500,00 €
13 : subventions d'investissement	273 500,00 €	-190 615,00 €	0,00 €	82 885,00 €
1322/13	115 000,00 €	-115 000,00 €	0,00 €	0,00 €
1323/13	81 000,00 €	-18 115,00 €	0,00 €	62 885,00 €
1328/13	57 500,00 €	-57 500,00 €	0,00 €	0,00 €
16 : Emprunts et dettes assimilées	190 385,00 €	0,00 €	190 615,00 €	381 000,00 €
1641/16	189 385,00 €	0,00 €	190 615,00 €	380 000,00 €

Le conseil municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité

II - Choix des banques pour l'emprunt

La Banque Postale, le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne, la NEF, le Crédit Coopératif et la Caisse des Dépôts ont été sollicités par la commission des finances pour nous faire des propositions de prêt pour un montant de 380 000,00 €.

Le tableau suivant décrit les propositions reçues :

Emprunt de 380 000 €										
	Banque postale				Crédit Agricole		Caisse d'épargne			
Ethique ? : not	61/100 (carbon neutral)				38/100		43/100			
classement ar	3ème				8ème		6ème			
	10 ans Échéances constantes	15 ans Échéances constantes	10 ans Amortissement constant	15 ans Amortissement constant	10 ans Échéances constantes	15 ans Échéances constantes	10 ans Échéances constantes	15 ans Échéances constantes	10 ans Amortissement constant	15 ans Amortissement constant
Taux		0,52	0,75	0,52	0,75	0,69	0,89	0,55	0,79	
Taux équivalent				1	2				0,44	0,67
périodicité	trimestriel	trimestriel	trimestriel	trimestriel	trimestriel	trimestriel	trimestriel	trimestriel	trimestriel	annuel
échéances	9 755 €	6 702 €			9 840 €	6 773 €	9 770 €	6 722 €		
cout total	10 218 €	22 139 €	10 132 €	21 739 €	13 588 €	26 351 €	10 807 €	23 334 €	9 092 €	20 190 €
frais de dossi	380 €	380 €	380 €	380 €	380 €	380 €	380 €	380 €	380 €	380 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, choisit la *Banque postale* pour une durée de 10 ans, un taux de 0,52 % à échéances constantes, le coût total du crédit sera de 10 218 €.

III - Validation devis (maçonnerie/serrurerie) : cheminement piéton

Isabelle Baas présente le projet de mur le long du cheminement piéton,

Maçonnerie (reprise des murs) : entreprise Briat : 28 947,84 €

Serrurerie (garde-corps): entreprise CoolFabrik : 31 784,00 €

Autres entreprises consultées :

Entreprise de maçonnerie :

- Entreprise Girard (Mr Dhuicque Laurent) à St Clair-les-Annonay

- Entreprises de serrurerie :

- Ateliers du Machefer et entreprise Guilhem Chemarin

Ces 3 entreprises ont refusé de répondre car leur planning est trop chargé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, choisit l'entreprise Briat pour la maçonnerie et l'entreprise Coolfabrik pour la serrurerie.

IV - Convention territoriale globale – CCMP/CAF/COMMUNES

La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adaptés. Les quatre missions de la branche *Famille* sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;

- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme la maire à signer cette convention.

V - Chemin Anne Sylvestre

Pour rendre hommage à Anne Sylvestre, autrice-compositrice-interprète, Mme la maire propose de changer le nom du Chemin du Pré-Battoir en Chemin Anne Sylvestre.

D'un commun accord lors du précédent conseil municipal (27 mai 2021), un accord de principe avait été acté pour permettre d'inaugurer le chemin Anne sylvestre le 30 mai.

Paul Thiollière s'en étonne, il fait remarquer que le père d'Anne Sylvestre, M. Beugras a été un collaborationniste notoire durant la seconde guerre mondiale. Il dit aussi que Pré-Battoir signifiait que les femmes venaient laver leur linge dans le canal en le battant.

Mme la maire dit que Mme Sylvestre n'est en aucun cas responsable des actes de ses parents, et qu'elle a montré par ses textes engagés son désaccord avec ce genre d'opinion.

D'autres élu-e-s remarquent qu'il y a toujours la rue du Pré-Battoir, que ce chemin n'avait pas de plaque auparavant.

Yvan Martin demande des précisions sur le nom *espace Michèle Bernard* qui serait donné à la salle de la Passerelle de son vivant, il estime qu'il est désuet de donner des noms de personnalité aux rues.

Mme la maire, affirme que, oui, il vaut mieux honorer les gens quand ils sont encore là.

Fabien Plasson précise que cela concernera une partie du bâtiment (Bar, Salle des fêtes, ...) qui sera nommé et non uniquement la salle de la Passerelle.

VI - Modification statuts CCMP : compétence d'« autorité organisatrice des mobilités »

Conformément à la Loi d'Orientations des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, le Conseil communautaire du 23 mars dernier a délibéré et intégré dans ses compétences facultatives la compétence d'« Autorité Organisatrice des Mobilités » et remis à jour les statuts suite à la Loi « Engagement et Proximité ».

Mme la maire, qui revenait directement de la conférence des maires à ce sujet, précise que le choix est soit de garder cette compétence au sein de le CCMP soit de la laisser au conseil régional. À priori cette compétence serait conservée pour répondre au besoin de déplacement dans les villages, et de renforcer le travail du Parc du Pilat. Mais la décision n'était pas encore entérinée à son départ.

Le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 23 juin sur cette modification des statuts, en l'absence de décision connue par le conseil des maires, cette délibération est reportée au conseil du 22 juin 2021.

VII - Droit de préemption Urbain

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- Immeuble cadastré AE 478, 14 avenue de Colombier, appartenant à M. Verdier et Mme Tantambie

VIII - Divers

- *commission aménager-embellir*

- Retour sur la crue du 10-11 mai (occurrence quinquennale) :
 - Chemin de Coron : 50 mètres linéaire de goudron à refaire
 - Taillis vert : Les deux portions de chemins concernées sont le point de rejet de vidange des eaux du décanteur de la carrière et l'ancienne voie romaine jusqu'au passage du cour d'eau le *Rigueboeuf*.
 - Drevard : Un important dépôt de terre se retrouve jusque dans le quartier Drevard. Pour limiter le nettoyage de la voirie goudronnée, on peut imaginer deux 'renvois d'eau' le long du trajet.
- Captage du Mantel : début des travaux le 14 juin, on pourrait s'attendre à quelques perturbations mineures sur l'alimentation en eau potable (eau trouble ...)
- Marquage au sol : à partir du 14 juin, certaines zones seront fermées au stationnement au fur et à mesure de l'avancée des travaux
- Désherbage : un schéma de gestion différenciée des espaces verts est en cours de validation. (Voir future information sur le site)
 - Priorité au fleurissement spontané
 - Zone centre bourg : maintenue sans adventices
 - Fauchage raisonné des accotements des voies communales vis-à-vis de la sécurité routière
 - Éco-pâturage sur la STEP et les talus du terrain de foot
 - Cimetière

- *commission vie-associative*

- Réouverture progressive des salles : cinéma, résidence d'artistes, reprise des activités culturelles et sportives
- Montures du temps : sortie de résidence pour les élèves de l'école le 15 juin
- Dossier de demande de subvention : retour attendu pour le 10 juin
- Saison culturelle :
 - 8 mai : cérémonie restreinte
 - 20 juin : fête de la musique (sous-réserve)
 - 13 juillet : fête nationale + remise des médailles des sapeurs-pompiers
 - In & off
 - Vogue des conscrits (6 au 9 août)
 - Souvenir français : association commémorant les anciens d'Indochine comme M. Blanc d'Alissac à Saint-Julien-Molin-Molette, M. Fabien Plasson est désigné comme représentant de la commune auprès de cette association.

- *commission enfance, jeunesse et solidarité*

- Connectys : les retours sur l'utilisation de ce logiciel sont positifs, réunion bilan le 11 juin, ouverture à tous prévue en septembre
- CM2 : une *Casiocollège* sera offerte à chacun pour leur rentrée en 6^{ème} lors d'un goûter le 01 juillet.
- Le maintien des effectifs permet de ne pas fermer de classe à la rentrée.

- *commission vie démocratique et communication*

- Lettre pirallone : début juillet
- Comités participatifs : les inscriptions sont closes, chaque participant recevra un mail cette semaine

- *commission gestion du personnel*

- École : la directrice souhaite une aide de 3 heures/jour en classe de CP/GS. En lien avec la mission locale, nous souhaitons actionner le dispositif un jeune-un emploi.

- *pôle ressources écologiques*

- Recyclage des masques : commande de 10 boxes avec la commune de Bourg-Argental, 5 boxes pour Saint-Julien-Molin-Molette dont une à la maison de retraite, une à l'école et une à la mairie
- Soirée éclairage public le 7/06 à 20 heures en salle du conseil en partenariat avec le SIEL

- *pôle ressources numériques*

- Téléphonie mairie : 2 lignes inutilisées sont supprimées
- Prise RJ45 installée dans le bureau du maire
- Compteurs *Linky* :

Suite à plusieurs interpellations de la part des habitants, il apparaît opportun que le conseil prenne position sur ce sujet, ce sera fait officiellement lors du prochain conseil le 22 juin 2021.

Un débat s'instaure, plusieurs conseillers et conseillères s'expriment :

- Changement d'un appareil qui fonctionne et qui sera renouvelé tous les 5 à 10 ans avec un impact écologique
- Abonnement souvent plus cher car le compteur est plus précis et nécessite une augmentation de puissance, il faut aussi vérifier que les heures creuses soient conservées
- Les données collectées peuvent être exploitées et revendues
- À terme le changement de compteur deviendrait payant
- Cette installation est perturbante pour les personnes électrosensibles

- *questions de l'opposition*

- Yvan Martin demande si le conseil souhaite répondre au courrier de M. Bariot
- Plusieurs élu-e-s de la majorité disent que non, Mme Élie souligne que ce courrier est confus, qu'il mélange plusieurs problématiques
- Yvan Martin insiste sur la partie concernant le lotissement, en particulier sur la décision du Tribunal Administratif de Lyon qui a annulé le premier permis d'aménager.
- Céline Élie précise que oui elle était parmi les riverain-e-s, que le tribunal a annulé le permis sur le fond, qu'elle a subi des menaces. Que le montage du dossier a été fait par des gens « crapuleux »,

Suite à une autre remarque :

Elle précise qu'elle ne parle en aucun cas de l'équipe municipale en place à l'époque, mais de l'architecte et du lotisseur.

Le prochain conseil sera le 22 juin à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15 mn

Vu par Nous, Céline ELIE, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 04 juin 2021 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

La Maire
Céline Élie

